

5-CINQ

Société par actions simplifiée au capital de 2 641 380 euros

Siège social : 15 rue de la Fontaine – 77700 SERRIS

RCS MEAUX 882 573 751

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-trois février,
À 9 heures,

Les associés de la société **5-CINQ** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 42 rue de la Paix 10000 TROYES, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent THOMASSIN, en sa qualité de Président de la Société 5-CINQ.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Madame DE ALMEIDA MENDES Emilie.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 263 239 actions sur les 264 138 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

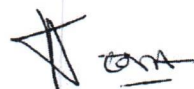
Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- Changement de Présidence de la société 5-CINQ ARCHITECTURE,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés.



Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide la nomination de Monsieur Didier FEVRE pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la société 5-CINQ ARCHITECTURE, dont la société 5-CINQ détient 100 % du capital, en remplacement de Monsieur Laurent THOMASSIN démissionnaire.

Vote pour : 263 239

Vote contre : —

Abstentions : 899

Résolution : adoptée / refusée

DEUXIEME RESOLUTION

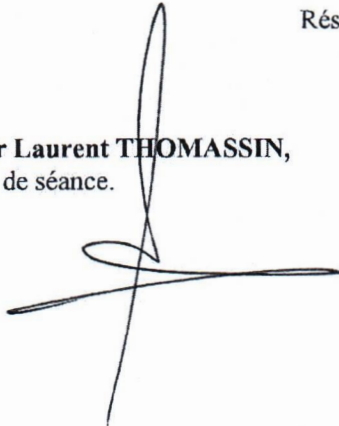
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Vote pour : 263 239 . Vote contre : —

Abstentions : 899

Résolution : adoptée / refusée

Monsieur Laurent THOMASSIN,
Président de séance.



Madame Emilic DE ALMEIDA MENDES,
Secrétaire de séance.

